



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 FEVRIER 2026**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<p><b>PRESENTS</b> : Mme DEPIERRE, Maire, Mme REGALDI, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, BAILLY, LAMY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT-CHANEY, MM. MARTI, BRUNIAUX, MEYNIER, Mme VERNIER, M. JABER, Mme HALLE, M. ROBERGET, conseillers municipaux.</p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR</b> : Mme CALONNE pouvoir à Mme CHATEAU, Mme LAMY pouvoir à Mme BRIOT-GAIDIOZ</p> <p><b>ABSENT</b> : M. POULET</p> <p><b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : M ROBERGET Philippe</p>
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 20	
Nb de procurations : 2	
Convocation du : 10 / 02 / 2026	

**DÉLIBÉRATION N° 05 :**

**Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Piscine »**

Mme la Maire expose,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté du 13 décembre 2019 relatif au Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le budget primitif et la décision modificative de l'exercice 2025 du budget annexe «Piscine »,

VU le Compte Financier Unique 2025 établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public,

VU la note de présentation brève et synthétique,

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice,

CONSIDERANT que les résultats du Compte Financier Unique 2025 sont conformes aux résultats du comptable public,

CONSIDERANT que Madame la Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

CONSIDERANT que Monsieur CHUARD Valentin, adjoint aux finances, est désigné pour présider la séance.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (2 abstentions),**

**- APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Piscine », lequel peut se résumer comme suit :

<b>RESULTATS 2025 PISCINE</b>	
<b><u>Investissement</u> : Solde d' exécution</b>	
Recettes Année	22 843.50 €
Dépenses Année	211 138.11 €
<b>Résultat de l' exercice</b>	- 188 294.61 €
Résultat antérieur reporté	- 332 127.42 €
<b>Résultat d' Investissement ( Cpt 001 )</b>	<b>- 520 422.03 €</b>
<b><u>Investissement</u> : Incidence Restes à Réaliser</b>	
R.A.R. Recettes	154 173.00 €
R.A.R. Dépenses	1 230.00 €
<b>Solde des Restes à Réaliser</b>	<b>152 943.00 €</b>
<b>Résultat Réel d' Investissement</b>	<b>- 367 479.03 €</b>
<b><u>Fonctionnement</u> : Solde d' exécution</b>	
Recettes Année	303 191.33 €
Dépenses Année	236 717.64 €
<b>Résultat de l' exercice</b>	66 473.69 €
Résultat antérieur reporté	- €
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	<b>66 473.69 €</b>

- **CONSTATE** que les résultats du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Piscine » sont conformes aux résultats du comptable public, qu'ils n'appellent ni observation ni réserve.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme au registre,

Arbois, le 2 mars 2026

La Maire,



Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,

Philippe ROBERGET